

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2287

présenté par
Mme Dubost, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 51, substituer aux mots :

« que prévoient les dispositions de »,

les mots :

« prévu à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination